

PESTALOZZI CITOYEN FRANÇAIS ...

A partir de la fin de 1794, Pestalozzi ne s'occupera plus directement de la France. Il subit d'ailleurs, comme tout le monde, l'influence du mouvement de réaction qui entraîna violemment les esprits pendant la période thermidorienne. Son exaltation tomba, et, tout en conservant ses aspirations vers l'émancipation politique et le relèvement moral et matériel des masses populaires, il en vint à désavouer non seulement le «sans-cullotisme», c'est-à-dire les procédés révolutionnaires, mais ce qu'on le verra appeler «l'idéalisme français», la «conception idéale des droits de l'homme». Et néanmoins il se souviendra toujours de sa qualité de citoyen français, qu'il semblera même afficher parfois, dans la lutte des partis, comme une garantie de ses opinions démocratiques.

Ce sont les affaires intérieures de la Suisse, et particulièrement celle de son canton natal, Zürich, qui attirent maintenant son attention.

Pendant qu'il séjournait à Richtersweil éclatèrent les troubles connus sous le nom d'«affaire du Mémorial».

Dans le canton de Zürich comme dans plusieurs autres (Lucerne, Berne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse), les communes rurales étaient sujettes, et la ville exerçait sur elles la souveraineté; les privilèges féodaux enlevés à la noblesse avaient été, non point abolis, mais simplement, transférés des anciens seigneurs à la cité, dont la domination sur les campagnes s'était substituée à la leur. Les bourgeois de la ville de Zürich jouissaient, sur tout le territoire de leurs sujets, d'un monopole commercial; les habitants de la campagne devaient acheter d'eux seuls, entre autres marchandises d'usage quotidien, le coton, matière première de leur industrie; le coton, une fois filé et tissé, devait être blanchi dans la ville, et ne pouvait être vendu qu'aux bourgeois. Les idées de liberté et d'égalité proclamées par la Révolution française avaient naturellement trouvé de l'écho, en Suisse, parmi les populations sujettes, privées de tous droits politiques, et subissant impatiemment la domination des oligarchies citadines (1), qui sympathisaient avec les émigrés français et avec les gouvernement monarchiques.

Quelques patriotes de la commune de Stäfa, village de la rive droite du lac de Zürich, en face de Richtersweil, firent circuler, de juillet à novembre 1794, un *Mémorial*, œuvre du potier-poète Nehracher, dans lequel on réclamait pour les campagnards, au nom des «imprescriptibles droits de l'homme», l'égalité civile et politique. Le gouvernement zürichoïse, averti (novembre 1794) de cette propagande qu'il taxa de «révolutionnaire», répondit par l'arrestation de cinq des principaux meneurs, puis par des condamnations à l'exil et à l'amende (13 janvier 1795). On voit, par des lettres de Lavater et de Baggesen (2) que Pestalozzi fut soupçonné un moment d'être l'inspirateur du *Mémorial*, et que sa liberté fut menacée. Lavater écrivait (22 novembre 1794) que Pestalozzi lui paraissait «suivre des voies dérobées, que seul se permet un sans-cullotisme acerbe (*bitterer Sanscüllottismus*), et qu'aucun homme droit ne peut approuver». Quand Lavater eut reconnu que Pestalozzi, bien que favorable aux revendications des campagnards, n'avait eu aucune part au *Mémorial*, il en témoigna sa satisfaction, en ajoutant: «Comme Pestalozzi avait précédemment lié connaissance avec quelques-uns de ceux qu'on a emprisonnés, il sera maintenant sûrement prudent, et ne fera pas de visites qui pourraient le rendre suspect».

Sur ces entrefaites, les habitants de la commune de Küsnacht, riveraine du lac comme Stäfa, retrou-

(1) A Zürich il n'y avait pas de patriciat proprement dit; néanmoins le gouvernement se trouvait de fait entre les mains de quelques familles privilégiées, dont le nombre, à la fin du dix-huitième siècle, était de quatre-vingt-six.

(2) Pestalozzi-Blätter, 1882, pages 26-32.

vèrent dans leurs archives deux anciennes chartes de 1489 et 1532, qui avaient accordé aux campagnards la liberté d'industrie et l'admission aux emplois de l'État; ces chartes avaient été jadis garanties par tous les cantons de l'ancienne Confédération, ce qui donnait à leur contenu un caractère de «*droit fédéral*». Appuyés sur ces documents, les habitants de plusieurs communes des bords du lac osèrent s'assembler, créer des comités, envoyer des délégués, et réclamer les droits que les chartes leur reconnaissaient (mai 1795).

Si Pestalozzi ne prit pas une part directe aux revendications des campagnards zurichoïses, il ne cacha pas du moins la sympathie que lui inspirait leur cause, et l'on a retrouvé et publié de nos jours plusieurs écrits par lesquels il espérait amener le gouvernement de Zürich à faire des concessions (3). C'est ainsi qu'il rédigea un mémoire intitulé: *Sur l'état et la position réciproque du peuple des campagnes zurichoïses et du gouvernement, les griefs du premier et l'attitude du second*, mémoire qui, d'après son contenu, doit dater de juin 1795. Dans cet écrit, dont M. Hunziker a dit qu'il «*fait honneur à la fois aux sentiments de Pestalozzi, à sa sagacité et à son esprit de divination*», l'auteur n'invoque nullement, comme l'avait fait précédemment le rédacteur du *Mémorial*, des principes abstraits et les «*droits de l'homme*»; tout au contraire, après avoir démontré, dans un langage d'une modération calculée, que les griefs des mécontents ne sont pas sans fondement, il regrette la forme en laquelle ces griefs ont été exprimés:

«Le peuple a lu beaucoup de déclamations françaises sur la liberté, et les têtes ont dû s'échauffer, d'autant plus qu'à Zürich même on entendait l'éloge des Français dans des centaines de bouches... Les citoyens des campagnes se sont laissé aller, au début, égarés par une conception idéale des droits de l'homme, à émettre des vœux dont l'accomplissement eût pu devenir dangereux pour la patrie et sa constitution... Mais le gouvernement a pu constater, dès les premières enquêtes, qu'ils ne se doutaient pas des conséquences des principes exprimés dans le Mémorial, et qu'au fond ils ne visaient qu'à l'amélioration de leur condition économique. Ils sont certainement purs de tout penchant à la démocratie et à l'immixtion du peuple dans le gouvernement... L'ardeur avec laquelle ils se préoccupent maintenant des libertés que leur ont jadis reconnues des chartes, sous la garantie des Confédérés, ne provient nullement du désir d'obtenir dans le gouvernement une part quelconque... Incontestablement, il serait désirable de les voir renoncer à la discussion sur ce terrain, et se placer sur celui de leurs besoins: mais il faudrait pour cela que le gouvernement manifestât, d'une façon qui ne laissât place à aucune équivoque, sa volonté de satisfaire à ce qu'exigent les besoins de la campagne... Les choses, malheureusement, n'ont point l'air de devoir prendre cette tournure: il est à craindre, au contraire, que le gouvernement se laisse conduire par cette fâcheuse idée, que nulle revendication populaire ne doit être admise, et qu'il ne veuille contraindre les mécontents à la soumission par la force militaire. Ce serait là une attitude grosse, pour l'avenir, de périlleuses conséquences. Les temps sont passés, pour la Confédération, du bonheur sans nuage; aujourd'hui, son salut exige plus que jamais des mesures propres à calmer et à satisfaire les esprits.»

Les gouvernants zurichoïses ne voulurent écouter aucun conseil de modération: ils levèrent des troupes, et, pendant que des délégués de Stäfa se rendaient auprès des gouvernements des cantons garants de leurs chartes et sollicitaient vainement leur intervention, les bourgeois de Zürich firent occuper militairement la commune «*rebelle*» (juillet 1795) et arrêter six citoyens de Stäfa, de Küssnacht et de Horgen; l'un d'eux, Bodmer, un vieillard universellement respecté, fut condamné à mort, un autre à la prison perpétuelle, un troisième à vingt ans et les trois autres à dix ans de prison (2 septembre 1795). Lavater réussit toutefois à obtenir que la peine capitale prononcée contre Bodmer fût commuée en celle de la détention à perpétuité. Plusieurs autres citoyens de Stäfa et de Horgen durent s'enfuir pour échapper aux poursuites, et le gouvernement zurichoïse offrit une récompense pécuniaire à qui les livrerait.

Aussitôt après l'entrée des troupes à Stäfa, Pestalozzi avait repris la plume. Le moment était critique; il s'agissait de conjurer les malheurs qui menaçaient toute une population sans défense, et l'on sent, au langage de Pestalozzi, combien les esprits étaient terrorisés. Dans un écrit intitulé *Aux communes des bords du lac* (4), il adjura ses amis les riverains de séparer leur cause de celle du «*crime*», c'est-à-dire de la désobéissance envers l'autorité souveraine:

«Jetez-vous dans les bras de votre gouvernement, qui sait maintenant mieux que jamais ce qui vous blesse et ce dont vous avez besoin; renoncez à invoquer des chartes que votre gouvernement ne peut pas reconnaître comme valables... Je ne sais pas, jusqu'à cette heure, ce qui s'est réellement passé parmi vous;

(3) Ils ont été imprimés dans un volume de Mme J. Zehnder-Stadlin: *Pestalozzi, Idee und Macht der menschlichen Entwicklung*, Zürich, 1878.

(4) Le manuscrit, conservé à la bibliothèque de la ville de Zürich, porte la date du 11 juillet 1795. Sur une copie de la main de Mme Pestalozzi se lit cette annotation: «*Cet écrit n'a pas été publié*».

des témoignages publics me disent qu'il y a eu de grands crimes; mon cœur est déchiré. J'ose à peine dire encore que, quoi qu'aient pu faire quelques individus, j'excuse en vous l'amour de la liberté, tel que je l'ai vu dans votre contrée; toutefois, quelle que puisse être pour moi la conséquence de mes paroles, je le dis néanmoins; et, je le déclare à haute voix, je prends chaleureusement part à votre malheur et m'associe à la cause de la liberté, mais en la séparant strictement de la cause du crime».

Et il signa: *«Pestalozzi, citoyen zürichoïse et citoyen français».*

En ce moment, dit un chroniqueur contemporain (5), *«on demandait à grands cris à Zürich une vengeance sanglante contre ceux de Stäfa: on accueillait avec fureur les conseils de modération venus d'autres cantons; et personne ne pouvait risquer un mot en faveur des riverains du lac sans être injurié».* Pestalozzi n'hésita pas néanmoins à intervenir auprès des *«très nobles et très révérends seigneurs»* du gouvernement zurichoïse, et à réclamer l'indulgence pour ceux qu'on traitait en rebelles:

«Le désir de satisfaire ses besoins est aussi innocent, en soi, - écrivait-il, - que le désir d'apaiser sa faim; et l'amour de la liberté, comme conséquence de ce désir, est en soi aussi innocent que ce désir lui-même... Dans la situation actuelle, l'erreur et la passion dans la manifestation des désirs de liberté étaient inévitables; par conséquent la justice exige, me semble-t-il, que les crimes produits par cette erreur et cette passion soient jugés en tenant compte de toutes les circonstances qui ont empêché la manifestation de ces désirs de se produire d'une façon calme et inoffensive».

Pestalozzi offre au gouvernement ses services *«pour aider à éclairer le peuple sur tout ce que peut exiger le bien de la patrie»*; il envoie une copie de son écrit adressé *Aux communes des bords du lac*, comme témoignage de ses sentiments, en exprimant le vœu que le gouvernement puisse trouver cet écrit de quelque utilité dans les circonstances actuelles, et il termine en disant:

«Je réitère la prière de n'être pas considéré comme ne pouvant être employé pour le service de la patrie. A tout événement, je suis prêt, là où je pourrais être utile, à user de mon influence personnelle sur le peuple de la campagne, et je tiendrai avec une inviolable fidélité, sur ma tête et mon honneur, ce que j'aurai promis. Oserai-je ajouter que je bénirais le soir de ma vie, si ma patrie consentait à ne pas persister à me déclarer impropre à tout usage, et que je m'estimerais heureux de pouvoir employer mes derniers jours, de quelque façon que ce soit, pour le bien de mon pays? (6)».

Il est inutile d'ajouter que l'offre généreuse, mais naïve, de Pestalozzi ne fut pas acceptée.

Les temps étaient mauvais. En Suisse, les oligarchies paraissaient déterminées à fermer l'oreille aux plaintes les plus légitimes, aux demandes les plus modestes. En France, le Directoire se voyait menacé par la réaction grandissante, et le parti royaliste levait audacieusement la tête dans les Conseils. Pestalozzi, n'ayant plus d'espoir de voir l'aube de la liberté luire sur son malheureux pays, et, d'autre part, sentant avec détresse s'appesantir sur lui-même l'étreinte toujours plus lourde de la misère (7), continuait tristement à méditer les pages de son livre de philosophie, *«auquel il travailla pendant trois années avec une peine incroyable (8)»*; et enfin, en 1797, arrivé au bout de sa tâche, il publia l'ouvrage à Zurich, chez son ami le libraire Henri Gessner, sous ce titre: *«Mes recherches sur la marche de la nature dans le développement du genre humain (Meine Nachforschungen über den Gang der Natur in der Entwicklung des Menschen-geschlechts), par l'auteur de Léonard et Gertrude (9)».*

Il ne songeait plus, comme, en 1794, à dédier son livre au peuple français; il le dédia à l'un de ses amis

(5) Mme Barbara Hess-Wegmann, dont le manuscrit a été publié par M. Hunziker dans le volume *Zeitgenössische Darstellungen der Unruhen in der Landschaft Zurich 1794-1798* (p.89), Bâle, 1897.

(6) M. Hunziker a publié (*Pestalozzi-Blätter*, 1899, p.9), de cette Adresse de Pestalozzi au gouvernement zürichoïse, un texte plus correct que celui de Mime Zehnder-Stadlin.

(7) Dans les années 1796 et 1797, on le voit associé à un fabricant de soieries nommé Notze, qui, n'étant pas bourgeois de Zürich, ne pouvait exercer son industrie dans cette ville qu'en plaçant sa maison sous le nom d'un citoyen: Pestalozzi avait consenti à lui servir de prête-nom. La fabrique de Notze était à la «Platte», faubourg de Zürich.

(8) Ce sont les propres expressions de Pestalozzi dans *Comment Gertrude instruit ses enfants* (Première lettre).

(9) J'ai analysé ce livre dans *Pestalozzi, étude biographique*, Paris, Hachette, 1890, pages 113-120.

de Berne, Daniel de Fellenberg (10), le père d'Emmanuel, et, dans cette dédicace, se représenta lui-même comme «un pauvre homme épuisé, qui n'a pu atteindre son but, dont tous les efforts ont échoué: il n'a pu servir son pays; le malheur, la souffrance et l'erreur ont courbé sa tête, ont enlevé toute force à sa vérité et toute influence à sa personne; les nobles cœurs de son pays ne le connaissent pas, et le peuple le bafoue». Le livre se termine par un épilogue, une «Lamentation», comme Pestalozzi l'a lui-même appelée, qui témoigne du profond découragement avec lequel, jetant un regard en arrière sur sa vie perdue, il contemplait à ce moment sa destinée:

«... Il n'était pas fait pour le monde, il n'était propre à y occuper aucune place. Et le monde... le brisa de son marteau de fer, comme le maçon brise une pierre inutile, dont les fragments ne sont bons qu'à remplir les interstices... Il ne pouvait plus être placé aux premiers rangs, et il n'y prétendait pas non plus; mais, pour sa tâche spéciale, nul ne pouvait être plus utile que lui... Les gens qui se constituèrent ses juges, sans l'avoir entendu, persistèrent à déclarer qu'il était impropre à tout usage Il n'est plus; tu ne le connais plus; ce qui reste de lui, ce ne sont plus que les débris de son existence foulée aux pieds».

Pestalozzi s'est plaint, en 1801, dans *Comment Gertrude instruit ses enfants* (Première lettre), de l'indifférence avec laquelle fut reçu ce livre de 1797, qu'il considérait comme le plus important de ses écrits: «L'effet de mon livre, autour de moi, fut comme l'effet de toute mon action; presque personne ne me comprit, et je ne trouvai pas deux lecteurs, dans mon voisinage, qui ne me donnassent à entendre qu'ils regardaient l'ouvrage entier comme un galimatias». Pestalozzi exagère. En Allemagne, Herder présenta les *Nachforschungen* au public lettré, critiquant le livre avec sympathie et respect, appelant l'auteur «un génie chez qui parlent à la fois une forte intelligence et un cœur blessé», et disant de son œuvre que «cet écrit est bien complètement un produit de ce génie philosophique allemand, qui ne raisonne ni à la française ni à l'anglaise, et à qui surtout il ne suffit pas d'avoir établi un principe dans la forme seulement» (12). Et dans l'entourage immédiat de l'auteur - nous en verrons tout à l'heure un exemple - l'ouvrage rencontra, parmi les hommes de la nouvelle génération, préoccupés à la fois de philosophie et d'émancipation politique, de chaleureux admirateurs, dont l'un écrivit: «Il me semble lire un prophète».

James GUILLAUME.

(10) Le nom du patricien bernois ne figure pas dans la dédicace, adressée simplement «à un noble personnage, que je ne nomme pas par respect, mais qui pourra reconnaître que c'est lui seul que j'avais en vue»; mais M. Hunziker a démontré qu'il s'agit bien de Daniel de Fellenberg, qui, de 1779 à 1785, avait été bailli de Schenkenberg, dans le voisinage de Neuhof.

(11) On peut se demander si Pestalozzi ne fait pas allusion à autre chose encore qu'à son échec de Neuhof et aux jugements sévères portés sur lui à cette époque, et s'il n'y a pas là aussi le souvenir plus récent du dédain avec lequel le gouvernement zürichoïse avait accueilli ses offres de service en 1795.

(12) *Erfurter Gelehrte Anzeigen*, 1797, n°60. Cité par M. Hunziker dans l'appendice de la réimpression des *Nachforschungen* faite par le Musée pestalozzien de Zürich en 1886.